DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

582 Rue Font de Lagier - ZA
04130 VOLX

Tél. 04 92 70 13 00

E-Mail : courrier@cdg04.fr
Site web : www.cdg04.fr

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 septembre 2026

N° 26/049 JD/RJ/SA

Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration.

L'an deux mille vingt-six le huit du mois de septembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à Volx, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateur en exercice : 19

Présents : 14

M. AURRIC Gérard, M. AVINENS René, Mme CHABAUD Anne-Marie, Mme COSSERAT Sandrine, Mme COTTRET Michèle, M. DEPIEDS Jacques, Mme DESJARDINS Lila, M. DI BENEDETTO Julien, Mme DULAU Marie-France, Mme DURAND Brigitte, M. FISCHER Pierre, M. LIPERINI Bernard, Mme SOULIÉ Charlène, M. TEMPLIER Jean-Pierre.

Absent représenté : 4

Mme Catherine BOLÉA a donné procuration à Mme Anne-Marie CHABAUD ;

M. Marc BONDIL a donné procuration à M. Bernard LIPERINI ;

Mme Sonia FONTAINE est représentée par son suppléant M. Gilles GONCALVES ;

Mme Virginie SOSSI a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Absents excusés : 1

Mme Sabine DANERI.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CHABAUD.

Le Président informe les membres que l'article 27 du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion dispose que le Conseil d'Administration arrête son règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu la délibération n° 26/034 de la séance d'installation du conseil d'administration du 10/07/202 proclamant monsieur Jacques DEPIEDS, président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_049-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

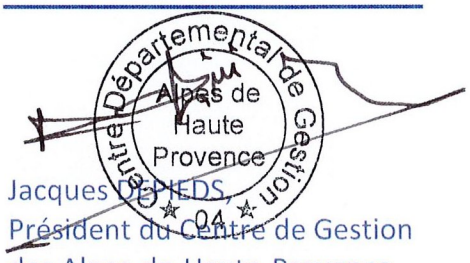
A l'unanimité 18 voix pour :

- ✓ **Adopte** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- ✓ **Décide** que le règlement intérieur ainsi adopté, abroge et remplace les dispositions antérieures relatives à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille *(par voie postale au 24 Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr* dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 08/09/2026



Jacques DEDIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_049-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026